



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2025-105**

Séance du 8 septembre 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Évires sise 1 place de la mairie – Évires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 1 - Votants : 23

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M. – C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUER J-S. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BÉVILLARD J-P. – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – REYDET N. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : LAFFIN C.

Entendu l'exposé suivant :

Il est présenté à l'assemblée délibérante la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires. En effet, pour compléter certains chapitres du budget principal 2025, il est nécessaire de procéder à certains virements de crédits.

Objet : Amortissement des subventions d'investissement reçues des groupements de collectivités à collectivités : autre groupement, dans le cadre des réseaux d'électrification (Syane, Syndicat intercommunal - d'électricité et de services de Seyssel)

Opérations d'ordre en fonctionnement et investissement

Fonctionnement

747888 : Dotations et participations – autres	- 73 000 €
777/042 : Recettes et quote-part des subventions	
D'investissement transférées au compte de résultat	+ 73 000 €

Investissement

2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	- 73 000 €
13158/040 : Subventions d'investissement transférées au compte de résultat : autre groupement	+ 73 000 €

Aussi,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le budget principal de la commune ;

Vu la délibération n°2025-19 du 17 février 2025 relative au vote du budget principal 2025 ;

Vu la délibération n°2025-52 du 14 avril 2025 relative au vote d'un budget supplémentaire du budget principal 2025 ;

Considérant que certains chapitres du budget principal 2025 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** ces décisions modificatives budgétaires au budget principal 2025.

Le secrétaire de séance
Catherine LAFFIN



Le Maire
Christian ANSELME

